



DR/ DP ou DIP de :

BET ou RAF de :

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt :

N° de dépôt :

DROITS DE TIMBRE**ANNONCES PUBLICITAIRES SUR ECRAN****DECLARATION DE PAIEMENT SUR ETAT ⁽¹⁾**

Articles 179-II, 251, 252-I-A et 254 du Code Général des Impôts

Année: /_/_/_/_/_/ **Mois** /_/_/_/**IDENTITE DU DECLARANT**

N° d'identification fiscale : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Raison sociale :

Qualité ⁽²⁾ : Annonceur Intermédiaire

Adresse du siège social :

Ville :

N° de décision de paiement sur état :

DETAIL DES ANNONCES PUBLICITAIRES

N° d'ordre	Propriétaire de l'espace publicitaire		Annonceur (3)	Montant brut (A)	Montant des droits à verser (B) = (A) x 5%	
	Raison sociale	Facture				
		N°				Date
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
Total						

Arrêté le présent état à la somme de (en toutes lettres) :

(1) Pour les annonces publicitaires à la télévision, la déclaration doit être visée par les organismes chargés de la gestion ou de la vente des espaces publicitaires.

(2) Cocher la case appropriée.

(3) A servir lorsque la déclaration est déposée par un intermédiaire (agence de publicité etc.).

Fait à :, le :
(Cachet et signature)

NB : Les organismes chargés de la gestion ou de la vente des espaces publicitaires sont tenus d'adresser au receveur de l'administration fiscale compétent, avant la fin de chaque mois, les copies des états récapitulatifs se rapportant aux annonces publicitaires effectuées pendant le mois précédent.